

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT
« PACT »**

TERMES DE REFERENCE

**D'un Consultant (firme) chargé de faire la Revue du
Régime Fiscal du Secteur Numérique en République
Démocratique du Congo**

Décembre 2024

1. INTRODUCTION

La République démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne en termes de superficie et le troisième plus peuplé, avec une population estimée à environ 95 millions d'habitants. Le taux de pénétration d'internet y est néanmoins un des moins élevés, à 17,8 % de la population en 2023 sur la base des abonnements mobiles uniques, avec des écarts d'accès marqués entre les hommes et les femmes, zone urbaine et rural. Près de la moitié de la population n'a pas accès à une connexion mobile à haut-débit ; les taux de couverture 3G et 4G étant respectivement de 54 % et 42 %. La RDC a actuellement des prix parmi les plus élevés en Afrique ; le prix d'un panier de 2 Go de données mobiles uniquement étant équivalent à 10,3 % du revenu mensuel par habitant, bien au-delà de l'objectif de 2 % fixé par la Commission des Nations Unies pour le haut débit.

Le gouvernement s'est donc engagé à élargir l'accès à une large bande abordable et de qualité. Des investissements importants sont nécessaires pour atteindre cet objectif, en assurant l'accès universel à la large bande de l'ensemble de la population.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a sollicité et reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale pour réaliser le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (projet PACT).

Le projet PACT est basé sur un concept d'une connectivité accrue - physique et numérique - essentielle pour stimuler le développement socio-économique en RDC, tout en contribuant à la stabilité et à la prévention des conflits. Il financera des infrastructures routières y compris la mise en place des infrastructures d'accueil des câbles à fibre optique, ainsi que les assistances techniques pour améliorer la gouvernance du secteur de transport (routier et aérien) et des télécommunications.

Le projet PACT vise le rétablissement de la connectivité terrestre entre la ville de Mbuji-Mayi et la ville orientale de Bukavu, la ville de Goma et la ville de Beni, pour relier les personnes et les communautés, faciliter le transport des produits ruraux, améliorer l'accès des populations rurales aux services de base et accélérer progressivement la connectivité entre l'Ouest et l'Est de la RDC. Cela contribuera à renforcer la cohésion nationale et à réduire le potentiel de conflit et d'exclusion (physique et économique).

La première phase du projet PACT, dont la mise en vigueur est intervenue le 27 mars 2023, se focalise sur l'aménagement et le bitumage des tronçons routiers de la Route Nationale n°2 (RN2) Mbuji Mayi – Kabinda – Mbanga (280 km) et Kanya bayonga – Butembo (160 km), soit 440 km.

Elle s'articule autour des quatre (04) composantes et sous composantes ci-après :

1. Composante 1 : Gouvernance sectorielle pour une meilleure connectivité

- 1.1. Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier
 - 1.1.a. Gestion du patrimoine routier à l'épreuve du climat
 - 1.1.b. Financement efficace et durable
 - 1.1.c. Sécurité routière
- 1.2. Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation
- 1.3. Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique
 - 1.3.a. Amélioration de la Gouvernance
 - 1.3.b. Mobilisation de capitaux privés
- 1.4. Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet

2. Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique

- 2.1. Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière
- 2.2. Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure Aéronautique
- 2.3. Sous-composante 2.3 : Activation de l'infrastructure numérique

3. Composante 3 : Mesures environnementales et sociales

- 3.1. Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales

- 3.2. Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts
- 3.3. Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Émissions gaz à émissions de serres
- 3.4. Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes

4. Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente

C'est en rapport avec la sous-composante 1.3 du projet que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo entend revisiter la fiscalité dans le secteur de télécommunication et du numérique.

2. OBJET ET CONTEXTE SPECIFIQUE DES PRESTATIONS DE L'ETUDE

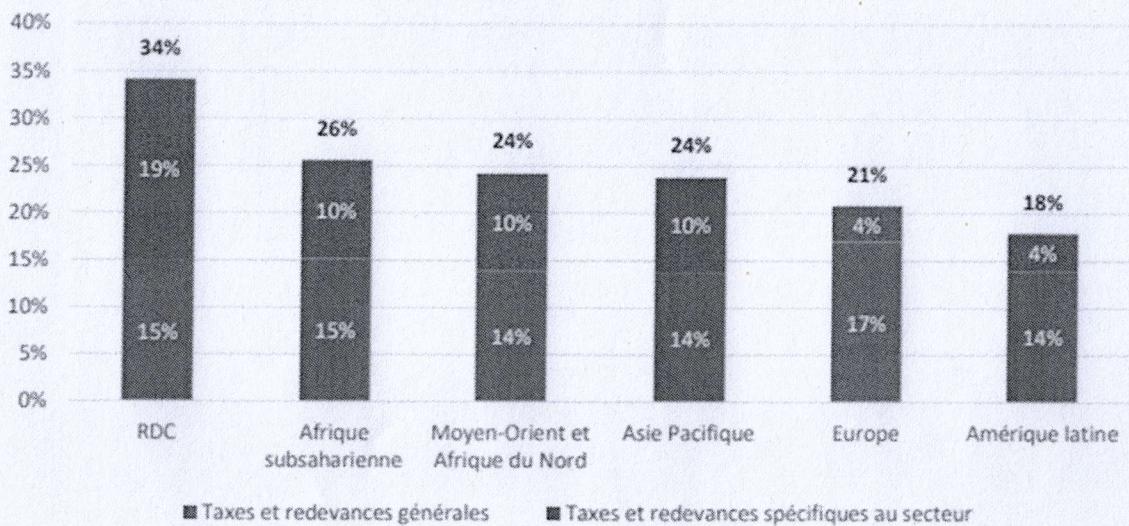
Le régime fiscal et non fiscal relatif au secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) inclut un ensemble diversifié de taxes prenant des formes diverses. Ces taxes affectent directement la situation financière des opérateurs et des fournisseurs de services de communications électroniques ainsi que celle des entreprises et consommateurs qui utilisent leurs produits et services.

Les taxes et redevances applicables dans le secteur des télécommunications et numériques sont listées ci-dessous ainsi que les structures chargées de leur collecte :

Taxe sur la Valeur Ajouté nette totale (DGI)
Taxe de régulation (ARPTC)
Taxe sur la terminaison locale (ARPTIC)
Droit d'accises (DGDA)
Taxe annuelle sur la numérotation (ARPTIC)
Taxe sur la fréquences mobiles (PTN)
Redevance sur faisceaux hertziens (PTN)
Redevance annuelle sur chiffre d'affaires (PTN)
Impôt sur le bénéfice et profit (DGI)
Acompte provisionnel (DGI)
Impôt forfaitaire minimum (DGI)
Taxe sur le transfert des royalties (Industrie)
Cotisation INPP - Préparation Professionnelle (Institut National de Préparation Professionnelle)
Cotisation sociale/Pension (Institut National de Sécurité Sociale)
Taxe ONEM (ONEM)
Impôt exceptionnel sur la rémunération des expatriés (DGI)
Impôt Professionnel sur les Rémunérations Nationaux et Expatriés – IPR (DGI)

Impôt mobilier (DGI)
Impôt foncier (Structures provinciales de gestion des recettes)
Impôt sur les revenus locatifs – IRL (Structures provinciales de gestion des recettes)
Taxe d'homologation équipements (PTN)
Droits de douane (DGDA)
Taxe sur le numéro import-export (Ministère du Commerce Extérieur)
Redevance annuelle sur Concession Ordinaire (Affaires foncières)
Taxe d'implantation (Ministères de l'Environnement)
Taxe rémunératoire annuelle (Ministères de l'Environnement)
Taxe de pollution (Ministères de l'Environnement)
Taxe unique d'établissement de l'activité commerciale ou industrielle (Compétence des communes)
Autorisation de stockage et de transport des produit pétroliers (Ministère des Hydrocarbures)
Vignette véhicules (Structures provinciales de gestion des recettes)
Taxe de contrôle technique des véhicules (Ministères de transport)
Taxe sur stationnement des véhicules Service urbain de transport)
Taxe ad valorem (Ministère des sports et loisir)
Taxe sur la détention d'instruments de mesure (Ministère de l'industrie, PME et Artisanale)
Autorisation pour organiser les jeux concours (Ministère des sports et loisir)
Utilisation temporaire du domaine Public de l'État (Ministère Provincial de l'Urbanisme et Habitat)
Taxe sur la publicité sous toutes ses formes (Ministère Culture et Arts (Division Urbaine Culture et Arts)
Taxe sur la publicité dans les stades (Ministère des Sports et Loisir)
Droit sur la décoration des immeubles (Ministère de la Culture & Arts)
Autorisation de diffusion télé ou radio d'une œuvre artistique ou cinématographique par station privée (Ministère de la Culture & Arts)
Publicité Ad Valorem sur les prestations publicitaires (FPC - Fonds de Promotion Culturelle)
Publicité permanente (FPC - Fonds de Promotion Culturelle)
Taxe sur l'utilisation de poteaux d'éclairage public (Ministère Provincial Energie)
Taxe spéciale conventionnelle (Ministère Provincial de la Reconstruction)
Impôt sur le bénéfice et profit sur les prestations étrangères (DGI)
RAM (ARPTIC)

Figure 1 : Fiscalité générale vs fiscalité spécifique (en pourcentage du chiffre d'affaires total du secteur mobile, 2020)



Source : Calculs de la GSMA sur base de données des opérateurs mobiles. RDC (2020), moyennes régionales (2017)

Les taxes constituent un moyen de revenus de l'Etat et de financement équilibré du secteur mais peuvent avoir, si elles sont déséquilibrées des impacts sur les opérateurs, les fournisseurs de services, les entreprises et les consommateurs. Le régime fiscal relatif au secteur des TIC peut affecter le développement des infrastructures de réseau, l'accès et l'utilisation des services de communications électroniques. Pour les opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications, les taxes imposées pèsent sur la structure des coûts et la rentabilité, ce qui peut affecter les décisions d'investissement (niveau, échéancier) et le niveau des prix des services et des équipements. Pour les entreprises et les consommateurs, les taxes imposées affectent la demande pour les services de communications électroniques et leur utilisation, en rendant les services plus ou moins abordables pour les entreprises et les consommateurs. Ainsi en affectant à la fois l'offre et la demande des services de communications électroniques, le régime fiscal détermine directement le développement du secteur des TIC, ce qui a une incidence indirecte sur la croissance économique.

Les gouvernements peuvent donc avoir un rôle clé dans l'accélération de la diffusion des services TIC et de la croissance économique en adaptant la fiscalité appliquée au secteur de façon à ce que ce régime : i) renforce en premier le développement équilibré du secteur et ne freine pas les investissements des opérateurs (notamment en termes de couverture géographique des réseaux haut débit) ainsi que l'accès et l'usage des services TIC par les entreprises et les consommateurs¹ et ; ii) garantisse un niveau de recettes fiscales suffisant en provenance d'un secteur clef de l'économie en pleine expansion pour alimenter le budget de l'État et financer l'autorité de régulation.

¹ Comme cela a été indiqué plus haut les TIC ont des impacts positifs significatifs avérés sur l'innovation et la productivité des autres secteurs de l'économie.

Contexte de la République Démocratique du Congo (RDC)

Importance des Télécommunications

Le secteur des télécommunications en RDC est crucial pour le développement économique et social entant que 2 ieme contributeur au budget de l'état après les mines. Avec une population de plus de plus de 100 millions d'habitants, l'accès à la communication est fondamental pour stimuler les échanges, favoriser l'éducation, et encourager l'entrepreneuriat. La numérisation et l'amélioration des infrastructures de télécommunication sont essentielles pour attirer les investissements étrangers et faciliter l'intégration de la RDC dans l'économie mondiale.

Prolifération des Taxes

Cependant, le secteur des télécommunications en RDC souffre d'une prolifération de taxes, qui constitue un obstacle majeur à son développement. Les opérateurs de télécommunication sont soumis à un nombre croissant de taxes, y compris des taxes d'utilisation du spectre, des taxes sur les services, et des contributions diverses au développement. Cela entraîne une augmentation des coûts d'exploitation, ce qui peut se traduire par des tarifs plus élevés pour les consommateurs et une réduction de l'accès aux services.

Rôle des Taxes dans le Développement

Il est important de rappeler que les taxes jouent un rôle vital dans le financement des infrastructures publiques et des services essentiels dans un pays comme la RDC. Les revenus fiscaux sont nécessaires pour financer l'éducation, la santé, et l'infrastructure, qui sont des leviers de développement. Toutefois, un équilibre doit être trouvé entre la nécessité de collecter des impôts et la stimulation de la croissance économique. Une approche réfléchie et coordonnée est nécessaire pour éviter que la surcharge fiscale ne freine l'essor du secteur des télécommunications.

3. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette étude est de fournir une analyse approfondie du cadre fiscal appliqué au secteur numérique en RDC et de proposer des recommandations pour rationaliser la fiscalité afin de favoriser les investissements et l'accès au numérique, tout en renforçant la contribution du secteur au budget de l'Etat de manière durable. Il s'agira aussi d'impliquer pleinement le Ministère des Finances ainsi que toutes les parties prenantes afin de pouvoir valider et mettre en œuvre les recommandations qui vont en découler.

Le consultant s'appuiera sur les études précédentes conduites par le GSMA et les consultations avec les différents acteurs du secteur.:

- Inclusion numérique et fiscalité dans le secteur de la téléphonie mobile en République Démocratique du Congo, GSMA et Deloitte, Novembre 2015 ;
- Réformer la fiscalité de la téléphonie mobile en République Démocratique du Congo ;
- Fiscalité de la téléphonie mobile et développement numérique en Afrique Subsaharienne, GSMA, octobre 2023

Si besoin, il peut s'appuyer sur d'autres études sur le secteur de la fiscalité en RDC réalisé par des opérateurs, etc.

4. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques incluent :

- Fournir un aperçu complet de toutes les taxes (directes et indirectes) et redevances non fiscales applicables aux services et équipements numériques en RDC ;
- Examiner les droits d'importation sur les appareils et les équipements et leur impact sur les coûts d'investissement ;
- L'impact des nouveaux services qu'offrent les nouvelles technologies sur la fiscalité (frontière numérique ; achats délocalisés ; achats des produits virtuels tels que le téléchargement de logiciel ou jeux....)
- Évaluer le régime fiscal par rapport aux principes fiscaux fondamentaux, notamment la proportionnalité, l'efficacité, la simplicité et la certitude, ainsi qu'à des comparateurs sélectionnés (économies homologues régionales et pratiques internationales) ;
- Simuler des effets de différents niveaux de taxation sur la pénétration du haut débit, l'investissement, le PIB et les recettes fiscales ;
- Fournir des recommandations sur les facteurs à prendre en compte lors de la détermination du niveau et de la conception des taxes et redevances non fiscales dans le secteur ;
- Formuler des recommandations pour une réforme fiscale visant à équilibrer la mobilisation des recettes nationales et l'extension de l'accès numérique.

5. PRESTATIONS ET TACHES DU CONSULTANT

Les quatre séries de tâches suivantes seront menées pour :

Tâche 1 – Créer une base de données des taxes, redevances réglementaires et autres redevances non-fiscales impactant le secteur numérique tels que les services numériques, les applications, les données, les différentes plateformes numériques, les fintechs etc... dans le pays

Au cours de la première tâche, le bureau d'études devra, mais pas uniquement :

- Examiner et identifier une liste complète des taxes, redevances réglementaires et autres redevances non fiscales liées à la chaîne de valeur du secteur des communications électronique dans le pays, sans oublier les structures perceptrices desdites taxes. Pour les besoins de cette consultation, le périmètre de la chaîne de valeur du secteur des communications électroniques comprend :
 - Connectivité numérique : tout ce qui est nécessaire pour faciliter la connectivité numérique à Internet, y compris les opérateurs de téléphonie mobile, les fournisseurs de services internet (FAI) tels que les fournisseurs d'accès à large bande et par satellite, et les infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) telles que les stations de base, les tours, les antennes, etc.
 - Dispositifs d'accès : dispositifs physiques nécessaires pour se connecter aux services de téléphonie mobile et Internet tels que les téléphones portables, les tablettes, les cartes SIM, etc.
 - Plateformes numériques : y compris les services de données par contournement (OTT), l'argent Mobile et d'autres services financiers numériques, les jeux en ligne et le commerce de biens et services numériques (c'est-à-dire le commerce électronique/la vente au détail en ligne).

Une liste exemplaire des taxes et frais couramment appliqués - bien que non exhaustive - est fournie ci-dessous à titre de référence, bien que l'on s'attende à ce que la RDC ait sa propre collection unique de taxes et de frais qui comprendra des frais spécifiques au pays non répertoriés ici.

Dans tous les cas, tous les tarifs doivent inclure des unités d'application (telles que des valeurs absolues ou des pourcentages), clarifier l'assiette fiscale avec autant de détails que possible (par exemple, préciser si un paramètre tel que le revenu total inclut les revenus de gros de la terminaison mobile, identifier l'entité imposant la taxe/les frais et l'objectif déclaré de la taxe/des frais), cette liste doit être exhaustive car elle doit prendre en compte les nouveaux services numériques qui se créeront tous les jours et qui pour le plupart échappe à toute fiscalité ou alors un principe sur la fiscalité des nouveaux services numériques, comme cela se fait dans tous les autres pays du monde.

Dans les cas où les taux actuels reflètent des taux temporaires qui ont été appliqués (par ex. en conséquence directe de la pandémie de COVID-19), ce statut temporaire doit être noté, ainsi que l'ancien taux de "business-as-usual". Ces informations peuvent être recueillies par le biais d'entretiens et de questionnaires soumis aux institutions gouvernementales, aux opérateurs et aux cabinets d'avocats et à l'examen du code des impôts et d'autres instruments juridiques.

- Politique fiscale générale appliquée à tous les secteurs : Taxe générale sur la valeur ajoutée (TVA), impôt sur les sociétés ; droits d'importation pour les biens d'équipement, taxes locales, etc.

- Taxes spécifiques au secteur des communications électroniques : Taxes sur les services mobiles et Internet (y compris l'utilisation des appels, des SMS, des données et des cartes d'appel, ainsi que les taxes sur les terminaisons d'appels internationaux et les taxes supplémentaires sur l'utilisation d'OTT), droits d'importation sur les combinés/appareils mobiles, taxes à l'activation de la carte SIM ; les taxes spécifiques et les droits d'importation sur les équipements des opérateurs de communications électroniques, y compris les surtaxes de TVA et les droits d'accise qui dépassent la fiscalité générale et les droits d'importation.
- Redevances de spectre : redevances de spectre uniques et récurrentes pour les communications mobiles dans toutes les bandes attribuées (bandes 700 Mhz, 900 Mhz, 800 Mhz, 1 800 Mhz, 2 100 Mhz, 2600 Mhz etc.) et liaisons hertziennes point à point.
- Frais de licence et de réglementation : frais de réglementation pour le fonctionnement du régulateur, frais de licence pour la licence de service unifié/l'opérateur de réseau et le FAI, frais d'émission et de gestion des ressources en numérotage ;
- Contributions : cotisations au fonds de service universel (FSU), ou contributions aux autres fonds.
- Autres redevances : taxes nationales/locales pour le déploiement du réseau, redevances environnementales pour le déploiement de la tour, radioactivité, etc.
- Autres taxes liées à l'économie numérique : taxes sur les transactions numériques (par ex., paiements mobiles) et taxes sur les biens et services fournis sur le marché numérique (par ex., services financiers numériques), ou dans le contexte de l'e-commerce. Les taxes spécifiques liés aux solutions de stockage, d'informatique, de réseautage, de sécurité et de centres de données ;
- Préparer une note sur les taxes en vigueur et les principales redevances non-fiscales applicables au secteur des TIC et mener un atelier de validation ou une série d'entretiens pour confirmer l'exactitude des informations.
- Préparer une note sur la structure des prix des connexions internet des différents opérateurs pour mettre en lumière l'impact fiscal sur le prix final.

Tâche 2 – Évaluer le régime fiscal et non-fiscal sur la base des principes fiscaux et Benchmarking

- Analyser le régime fiscal sur la base des principes fiscaux, y compris la proportionnalité, l'efficacité, la simplicité et la certitude ;
- Mener une analyse coûts-avantages des diverses taxes en tenant compte des effets réels ou attendus sur les consommateurs, les opérateurs de services numériques et de communication, la concurrence sur le marché, les recettes publiques et les frais d'administration. Mentionner les effets potentiels sur les accords régionaux ;
- Mener une analyse de référence indicative par rapport à des économies régionales sélectionnées et à la pratique internationale de la fiscalité numérique et des redevances appliquées aux différents services NTIC/numériques, y compris dans les pays de l'East African Community (EAC) ;
- Recueillir des informations sur le montant des perceptions fiscales/frais réglementaires payés par les opérateurs de services numériques et de communication au cours des trois dernières années, recouper les chiffres fournis par le gouvernement et les opérateurs, et comparer avec d'autres secteurs/entreprises du pays ;
- Calculer le pourcentage du prix des services TIC/numériques qui représente les taxes dans le secteur et les comparer entre les pays sélectionnés, la structure des prix détaillé des produits et services numériques ;
- Évaluer si le régime fiscal/taxation peut avoir un impact négatif plus important sur les segments les plus défavorisés de la population ;
- Préparer un rapport qui analyse les taxes actuelles et les principales redevances non-fiscales applicables au secteur des services numériques ;
- Le bureau d'études peut proposer de se concentrer sur une analyse approfondie d'au moins trois à cinq taxes et frais clés sélectionnées à définir avec le client pour aider les entreprises dans le secteur du numérique à s'établir en RDC ;

- Effectuer une analyse coût/bénéfice détaillée des dispositions réglementaires relatives au tarif du trafic international entrant, sur le commerce en ligne, sur les plateformes de services numériques;
- En particulier, préciser quelles sont les taxes les plus rémunératrices pour le budget de l'état et quelles sont les taxes qui affectent le moins les couches défavorisées de la population ;
- Présenter le rapport pour recevoir les commentaires du gouvernement et du secteur privé.
- Présenter un rapport sur la mutation des opérateurs télécoms traditionnels vers le numérique avec les changements dans leur charges (téléphonie vers le Voice over IP ; la nouvelle sim électronique, des SMS vers la messagerie électronique ; les plateformes de vente en ligne etc...)

Tâche 3 – Simuler les effets de différents niveaux de taxation et redevances non-fiscales

- Élaborer un modèle (de préférence au format Excel voire interactive) de l'impact de la fiscalité et des redevances non-fiscales sélectionnées appliquées au secteur des communications électroniques sur le développement du secteur (investissement, pénétration), le bien-être des consommateurs (revenu/dépenses disponibles, pauvreté, inégalités), et sur les recettes budgétaires de l'Etat (à court et moyen terme). Le modèle peut inclure un modèle d'équilibre général pour montrer également les effets d'une fiscalité plus élevée sur d'autres secteurs de l'économie et indirectement sur la croissance du PIB. Le modèle devrait permettre de calculer les prévisions de recettes fiscales sur 10 ans en tenant compte à la fois i) des recettes fiscales du secteur des communications électroniques et ii) des recettes fiscales des activités associées impactées par les TIC ;
- Fournir des explications appropriées sur le choix des paramètres clés tels que les multiplicateurs, l'élasticité de la demande et de l'offre, entre autres ;
- Définir différents scénarios d'imposition en tenant compte du niveau (augmentation/réduction) et des caractéristiques des taxes sélectionnées (assiette fiscale, ad valorem/par unité, exclusions) et/ou redevances ;
- Exécuter le modèle pour différents scénarios à définir avec le gouvernement et effectuer une analyse quantitative coûts-avantages dans la mesure du possible ;
- Présenter les résultats de l'exercice de modélisation sous forme de tableaux récapitulatifs et de figures.

Tâche 4 – Recommandations sur les considérations pour définir la fiscalité dans le secteur des communications électroniques

- Sur la base des résultats de l'analyse des tâches 2 et 3, le bureau d'études identifiera les domaines où il est possible d'améliorer la conception des taxes et des frais afin d'atteindre les objectifs politiques de soutien à l'économie numérique tout en tenant compte du besoin de mobilisation des ressources ;
- Pour chaque domaine d'amélioration, le bureau d'études fournira des bonnes pratiques d'autres juridictions et/ou des analyses complémentaires pertinentes aux recommandations d'accompagnement ;
- Sur la base des résultats obtenus lors des tâches précédentes, le bureau d'études préparera le rapport final qui comprendra les sections suivantes :
 - Etat des lieux de la fiscalité et des redevances non-fiscales dans le secteur des communications électroniques/TIC en RDC ;
 - Analyse des taxes et redevances conformément aux principes fiscaux fondamentaux ;
 - Analyse de l'impact de la fiscalité et des redevances non-fiscales appliquées au secteur des TIC sur :
 - i) Le développement du secteur des communications électroniques/TIC (consommateurs, Etat, opérateurs, marchés), et ;
 - ii) Sur les recettes fiscales ;

- Recommandations sur la mise en place d'un système fiscal visant à stimuler l'économie numérique (investissements, pénétration et adoption des services) et à renforcer la contribution du secteur au budget de l'État dans le contexte immédiat et à moyen terme.

Le bureau d'études partagera toute la documentation recueillie lors de la préparation du rapport, y compris les questionnaires d'enquête remplis, les rapports et les instruments juridiques.

Le bureau d'études animera des ateliers de présentation et validation des principaux résultats de l'étude et fera une présentation sur le rapport final.

Tâche 5 - Validation des rapports et prochaines étapes

- Organiser et animer un atelier avec les principales parties prenantes impliquées dans la fiscalité du secteur numérique en RDC pour présenter les résultats, obtenir des recommandations et identifier les domaines dans lesquels le gouvernement et le secteur privé peuvent faire des concessions.
- Établir une feuille de route (si possible) pour l'amélioration de la fiscalité du secteur numérique en RDC.

6. DUREE DE LA MISSION, RESULTATS ATTENDUS, LIVRABLES ET MODALITES DE DECAISSEMENT

La durée maximale de la mission est de 3 mois.

Le bureau d'études remettra les livrables suivants selon le calendrier indicatif ci-dessous :

#	Calendrier	Livrables	Décaissement
1	Signature du contrat + 1 semaine	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport initial de cadrage et de planification des travaux de la mission ; • Session de validation du rapport initial (1 jour). 	20%
2	Signature du contrat + 3 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Note sur la fiscalité et les redevances non-fiscales applicables au secteur des communications électroniques/TIC en RDC, sur la base de la tâche 1 ; • Atelier de validation des résultats (2 jours). 	
3	Signature du contrat + 5 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport qui analyse les taxes actuelles et les principales redevances non-fiscales applicables au secteur des communications électroniques/TIC sur la base des tâches 1 et 2 ; • Le Rapport inclura le benchmark international ; • Atelier de validation des résultats (1 jour) 	30%
4	Signature du contrat + 8 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle de simulation et résultats sur l'impact des niveaux d'imposition et conception basée sur la tâche 3 ; • Manuel d'utilisation du Modèle ; • Atelier de validation des résultats (1 jour). 	
5	Signature du contrat + 10 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport des recommandations validées par le comité Technique ad hoc ; • Résumé exécutif du Rapport et une présentation 	30%

#	Calendrier	Livrables	Décaissement
		Powerpoint ; <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de validation des résultats (1 jour). 	
6	Signature du contrat + 13 semaines	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final des activités ; • Session de validation du rapport final (1 jour). 	20%

7. PROPOSITION DU SOUMISSIONNAIRE ET ORGANISATION DE L'INTERVENTION

Le bureau d'études soumettra tous les produits livrables indiqués ci-dessus à la Cellule Infrastructures. La validation des livrables est faite par le Cabinet du MIN PT-NUMERIQUE et celui des Finances.

Le bureau d'études détaillera la méthodologie qui sera utilisée pour développer l'outil de simulation et détaillera les différentes variables.

L'étude sera menée à travers les étapes suivantes :

- Recherche Documentaire : Collecte et revue des documents pertinents sur la fiscalité du secteur numérique en RDC et dans d'autres pays ;
- Réalisation d'enquêtes et d'entretiens avec les parties prenantes du secteur numérique, y compris les opérateurs, les investisseurs, et les responsables gouvernementaux ;
- Analyse Comparative : Comparaison des pratiques fiscales de la RDC avec celles d'autres pays pour identifier les meilleures pratiques ;
- Ateliers et Consultations : Organisation d'ateliers et de consultations avec les parties prenantes pour discuter des résultats préliminaires et affiner les recommandations.

Le bureau d'études doit être disponible pour travailler en RDC, plus particulièrement avec le MIN PT-Numérique, le MIN des Finances et le projet PACT. Cependant, de commun accord avec le Client, une partie de la mission pourra être effectuée à distance.

La collaboration avec des experts locaux, basés en RDC pendant la durée de la mission est encouragée car cela facilitera la collecte des données nécessaires et la connaissance du contexte local.

Le Client doit fournir les éléments suivants au mieux de ses capacités :

- Toutes les données et tous les rapports gouvernementaux disponibles considérés comme pertinents pour accomplir et faciliter les tâches identifiées ;
- L'accès aux fonctionnaires clés au sein des ministères, départements et agences concernés, le cas échéant ;
- Faciliter la coopération d'autres organisations, dont les activités et les programmes peuvent être considérés comme pertinents pour cette mission, afin de permettre au bureau d'études d'avoir accès aux informations nécessaires à la réalisation de leur programme de travail ;
- Assurer un examen et une validation rapides des produits livrables soumis, en visant un délai d'une semaine pour chaque produit livrable ;
- Autre soutien logistique pour organiser l'atelier de validation ;
- Soutien pour toute autorisation locale demandée pour mener des recherches.

8. PROFIL DU CONSULTANT

La présente mission est destinée aux cabinets spécialisés ou ayant une expertise dans le domaine de la fiscalité des télécommunications/TIC.

Et plus particulièrement à des cabinets qui ont :

- Une expérience de dix (10) ans dans la réalisation de projets visant à assurer l'accès aux services et le développement des réseaux de Télécommunications/TIC ;
- Une bonne connaissance des normes et bonnes pratiques internationales en matière de Planification, construction et optimisation d'infrastructures de télécommunications ;
- Déjà mené au moins une (1) mission en Afrique subsaharienne sur des sujets similaires, au cours des cinq (5) dernières années ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française
- Une expérience préalable en RDC serait un atout.

Le Cabinet devra aligner une équipe d'au moins trois experts clés aux qualifications et expériences suivantes :

- **Un économiste expérimenté (Chef d'équipe) :**
 - Titulaire d'un diplôme de troisième cycle en économie, finance, commerce, politique publique ou dans un domaine similaire pertinent ;
 - Avoir au moins 15 années d'expérience pertinente dans les domaines suivants : fiscalité, analyse coûts-avantages des politiques publiques, analyse quantitative (économétrie, méthode de modélisation de l'équilibre général calculable CGE) ;
 - Avoir effectué au moins trois missions similaires ;
 - Avec une expérience professionnelle dans les pays en développement ;
 - Avoir publié dans des revues scientifiques (sur les thématiques suivantes : macroéconomie, économie fiscale, évaluation quantitative d'impact des politiques publiques) serait un atout.
- **Un juriste/avocat fiscaliste :**
 - Titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit ;
 - Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente, y compris en matière de fiscalité dans les TIC/communications électroniques ;
 - Avoir effectué au moins deux (2) missions similaires ;
 - Avec une expérience professionnelle dans les pays en développement ;
- **Un économiste statisticien :**
 - Titulaire d'un diplôme d'études supérieures ou postuniversitaires en économie, statistique ou dans un domaine similaire pertinent ;
 - Avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente en analyse et traitement de données, en économétrie et/ou en modélisation économique dans le domaine des communications électroniques/TIC ou de la fiscalité ;
 - Avoir effectué au moins deux missions similaires ;
 - Avec une expérience professionnelle dans les pays en développement serait un plus.